

Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Réunion du 28 Mai 2024 à 08h30
Sur site et en visio-conférence

Présents :

Pour les représentants des salariés :

Madame AZOUG Lisa, Membre CSE suppléant, collègue ouvriers-employés, remplaçant **Madame BAHAMADOU Ida**

Madame BOTTARO Anastazia, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Madame ROMERA Maëlle, Membre CSE titulaire, collègue TAM, secrétaire adjoint,

Madame MARTINEZ Marie Edith, Membre CSE titulaire, collègue cadres, secrétaire,

Madame GUEDES Sylvie, Membre CSE titulaire, collègue cadres, trésorière,

Monsieur BAJON François, Membre CSE titulaire, collègue cadres, trésorier adjoint,

Pour le délégué syndical et représentant des salariés :

Monsieur HEMME Pascal, délégué syndical CFTD, membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Pour l'employeur :

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH Groupe, Représentante d'Alex SIGNOLES sur site, mandat permanent,

Madame CARREYRE Margaux, Responsable RH Algo,

Absents excusés :

Madame BAHAMADOU Ida, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Monsieur MARCHAIS Pierre, Membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés,

Monsieur SIGNOLES Alex, Président,

Madame THERY Carole, Secrétaire Générale,

Monsieur CALAQUE Laurent, Directeur Général des Opérations.

Ordre du jour :

- Discussion autour du mode de validation des PV du CSE
- Désignation des référents harcèlement et agissements sexistes
- Information sur la date des dernières VAP L/UNIFORM
- Communication du planning de paie du second semestre 2024
- Retour sur la demande de modification de la flex sur le site LANNOLIER

- Questions CSE :

1. Est-il prévu des bancs et tables au niveau des bennes du Stock ? (Question du 27/03/24)

2. A quelle fréquence les fontaines à eau disponibles au Stock sont-elles nettoyées ? Pourrions-nous envisager d'apposer une étiquette d'entretien dessus afin de nous assurer que les entretiens sont faits régulièrement et efficacement par une entreprise ou une personne habilitée à le faire ? (Question du 27/03/24)
3. Serait-il possible de nous indiquer quelle pièce au Stock est mise à disposition des mamans souhaitant tirer leur lait ? (Pièce avec porte à verrou)
4. Serait-il possible d'ajouter sur Kélio le cumul d'heures faites sur la semaine afin que cette information soit disponible sur un autre support que la badgeuse ? Cela faciliterait le suivi des heures effectuées.
5. Serait-il possible pour les salariés d'ALGO d'utiliser les bornes de recharge pour véhicules électriques des sites LANNOLIER et PROVIDENCE, moyennant le paiement d'une cotisation comme pour les salariés de la Manufacture ?
6. Serait-il possible de communiquer à l'ensemble des salariés quelles sont les différentes étapes du rachat ? A quelle date le rachat sera effectif ? Où en est le traitement de nos questions ? Quand aurons-nous des réponses ?

- **Divers :**

1. Communication du CA ALGO réalisé à date

La réunion débute à 08h30

- **Discussion autour du mode de validation des PV du CSE**

En début de réunion CSE, l'employeur doit normalement présenter le PV de la réunion précédente. Dès lors, tous les élus présents ont droit à une voix. En général, ce vote a lieu à main levée. Le PV est alors adopté à la majorité des voix exprimées.

Nous n'avons jamais appliqué cette règle pour que l'ensemble des salariés puissent avoir rapidement accès au compte rendu du CSE plutôt que d'attendre un mois pour avoir des retours. Actuellement, le PV est donc envoyé au secrétaire du CSE qui valide avant publication.

Afin que tout ce qui se dit en séance puisse être reporté, il est nécessaire d'acter sous quel délais les élus peuvent se réunir après la réunion CSE pour valider le PV.

L'assemblée propose d'envoyer le PV par mail une fois qu'il est rédigé, et que les élus le valident ou envoient leurs modifications si nécessaires. L'ensemble des élus valident ce point.

Le CSE et l'employeur adopteront donc cette méthode de validation dès le présent PV.

- **Désignation des référents harcèlement et agissements sexistes**

Les élus – titulaires et suppléants – procèdent ce jour à la désignation des référents harcèlement et agissements sexistes, voici les résultats :

- Titulaire : **Madame BETTE PIERRE Barbara**, Membre CSE suppléant, collègue ouvriers-employés,
- Suppléant : **Monsieur HEMME Pascal**, délégué syndical CFDT, membre CSE titulaire, collègue ouvriers-employés.

Les référents harcèlement sont désignés parmi les membres du CSE, pour la durée du mandat des membres élus du comité.

- **Information sur la date des dernières VAP L/UNIFORM**

L'employeur informe l'assemblée que la dernière VAP L/UNIFORM sera celle du mois de Juin.
Les ventes autorisées par personnes à l'année sont relevées au nombre de 6.

- **Communication du planning de paie du second semestre 2024**

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de paie du second semestre :

	JUILLET 2024		AOÛT 2024		SEPTEMBRE 2024		OCTOBRE 2024		NOVEMBRE 2024		DECEMBRE 2024	
Période des variables	17/06/24	14/07/24	15/07/24	18/08/24	19/08/24	15/09/24	16/09/24	13/10/24	14/10/24	17/11/24	18/11/24	08/12/24
Nombre TR (au max sans absences/CP)	20		24		20		20		23		15	
Préparation + contrôle + modifications	Du 15/07/24 au 29/07/24		Du 19/08/24 au 28/08/24		Du 16/09/24 au 26/09/24		Du 14/10/24 au 28/10/24		Du 18/11/24 au 27/11/24		Du 09/12/24 au 18/12/24	
Envoi des virements	30/07/24		29/08/24		27/09/24		29/10/24		28/11/24		19/12/24	

- **Retour sur la demande de modification de la flex sur le site LANNOLIER**

Il avait été demandé lors d'un précédent CSE s'il était possible de modifier la plage horaire du site LANNOLIER avec un démarrage à 7h15 le matin au lieu de 7h30.

L'employeur n'est malheureusement pas favorable à cette mise en place car cela serait trop contraignant pour le service Logistique qui est dépendant des transporteurs pouvant intervenir après 15h45.

- **Questions CSE**

1. Est-il prévu des bancs et tables au niveau des bennes du Stock ? (Question du 27/03/24)

L'employeur avait donné son accord précédemment pour l'installation de bancs et tables au niveau des bennes du Stock. Malheureusement, des travaux vont être prochainement entrepris à cet endroit, donc cela ne sera finalement pas possible. L'employeur avait étudié plusieurs possibilités pour en installer à un autre endroit mais cela ne sera pas possible pour des raisons de sécurité.

En revanche, la terrasse du réfectoire a été aménagée pour accueillir 40 personnes en simultanée. Elle permet donc de profiter de pauses à l'extérieur pendant les beaux jours.

2. A quelle fréquence les fontaines à eau disponibles au Stock sont-elles nettoyées ? Pourrions-nous envisager d'apposer une étiquette d'entretien dessus afin de nous assurer que les entretiens sont faits régulièrement et efficacement par une entreprise ou une personne habilitée à le faire ? (Question du 27/03/24)

Marion COLLETTE, notre Chargée des Moyens Généraux, s'occupe de demander à notre prestataire de ménage de l'ajouter à son cahier des charges. Elle demande également à l'entreprise fournisseur des fontaines à eau de bien vouloir accoler des étiquettes lors de ses passages.

3. Serait-il possible de nous indiquer quelle pièce au Stock est mise à disposition des mamans souhaitant tirer leur lait ? (Pièce avec porte à verrou)

L'employeur informe que nous n'avons à ce jour pas d'emplacement au niveau du stock qui réponde à tous les critères nécessaires, à savoir :

- Séparation de tout local de travail ;
- Aération et fenêtres ou autres ouvrants à châssis mobiles donnant directement sur l'extérieur ;
- Renouvellement d'air continu ;
- Éclairage convenable ;
- Pourvu d'eau en quantité suffisante ou à proximité d'un lavabo ;
- Pourvu de sièges convenables pour l'allaitement ;
- État constant de propreté (nettoyage quotidien et réalisé hors de la présence des enfants) ;
- Température convenable dans les conditions hygiéniques.

Pour information, la période d'allaitement est de 2x20 minutes par jour, période non rémunérée.

L'employeur indique qu'il réfléchit à dédier l'infirmerie de l'ancienne Manufacture, les élus sont en adéquation avec cette proposition. Nous statuerons lors de notre prochaine réunion CSE.

4. Serait-il possible d'ajouter sur Kélio le cumul d'heures faites sur la semaine afin que cette information soit disponible sur un autre support que la badgeuse ? Cela faciliterait le suivi des heures effectuées.

L'assemblée visualise sur Kélio version en ligne, que les salariés qui badgent ont accès à leurs badgeages, mais qu'ils aimeraient avoir le suivi des temps de badgeages à ce même endroit.

L'employeur indique qu'il prend le point pour voir si le fournisseur du logiciel peut développer un compteur des heures réalisées sur le module de suivi des résultats.

5. Serait-il possible pour les salariés d'ALGO d'utiliser les bornes de recharge pour véhicules électriques des sites LANNOLIER et PROVIDENCE, moyennant le paiement d'une cotisation comme pour les salariés de la Manufacture ?

L'employeur indique que nous n'avons pas un nombre de bornes suffisant à la Providence et Lannolier pour assurer un service même payant de charge de véhicules électriques extérieurs et cela n'est pas identifié comme un investissement prioritaire. Il demande aux élus d'établir un recensement des véhicules électriques à Lannolier si à l'avenir nous étions amenés à agrandir le parking de cette zone.

6. Serait-il possible de communiquer à l'ensemble des salariés quelles sont les différentes étapes du rachat ? A quelle date le rachat sera effectif ? Où en est le traitement de nos questions ? Quand aurons-nous des réponses ?

A ce jour, l'employeur n'a pas d'informations additionnelles sur le rachat. Ce dernier est toujours positionné entre mi-juin et fin juillet. Dès qu'il aura connaissance d'une date plus précise, il ne manquera pas de revenir vers les élus. Il transmet également à Goyard le souhait des salariés d'obtenir des informations plus précises.

- Divers :

1. Communication du CA ALGO réalisé à date

Au 27/05/24, le taux d'avancement est de 104.62% par rapport au budget du 2T2024, et nous n'avons pas eu d'AT. Il faut poursuivre nos efforts !

2. Machines à café du stock

Les élus indiquent que le paiement par carte bancaire ne fonctionne pas et que les salariés n'ont toujours pas accès au paiement par carte TR.

3. Congé maternité de Gaëlle MAILLOL, DRH Groupe

Madame MAILLOL Gaëlle, DRH Groupe, Représentante d'Alex SIGNOLES sur site, mandat permanent, informe l'assemblée qu'elle attend un heureux événement et qu'elle sera donc remplacée en séance par **Madame GIUNTA Julie**, Juriste en Droit Social pour la durée de son congé maternité.

La prochaine réunion CSSCT aura lieu **le 26 Juin 2024 à 8h30**.

La prochaine réunion CSE aura lieu **le 23 Juillet 2024 à 8h30**.

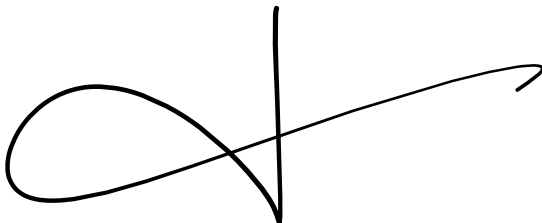
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h05.

Fait à Carcassonne

Le 28 Mai 2024

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
Directrice des Ressources Humaines

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE



Approbation du Procès-Verbal Réunion ordinaire du Comité Social et Economique de la société ALGO

Les élus procèdent à l'approbation du Procès-Verbal de la Réunion ordinaire du Comité Social et économique de la société ALGO du 28.05.24 :

NOMBRE DE VOTES POUR :	NOMBRE DE VOTES CONTRE :	ABSENTION :
7	0	0

Fait à Carcassonne
Le 04 Juin 2024

Pour la société
Gaëlle MAILLOL
Directrice des Ressources Humaines

Pour le CSE
Marie MARTINEZ
Secrétaire du CSE

